



Résiliation de Bail

Par hrodgari

Bonjour,

J'ai signé en Juillet 2011 un bail pour une maison chez un entreprise de Location. Ce bail à été signé avec ma compagne de l'époque. Dons nous étions 2 sur le Bail.

En novembre 2011, après m'être séparé de cette compagne, j'ai signé auprès de la même entreprise de location un avenant pour entrer dans un Loft qui leur appartenait car plus adapté à ma situation de célibataire. L'état des lieux pour la première maison a été fait en Novembre 2011.

J'ai quitté le Loft en Février 2012 en respectant le temps de préavis contractuel (1 mois car le Loft était meublé)

Aujourd'hui l'entreprise de location me demande de payer seul, en plus des charges du Loft, les charges inhérents au bail de la maison alors que rien n'avait été demandé lors de l'état des lieux de cette dernière en novembre 2011.

Sont-ils dans leur droit?

D'avance merci,

Roger FIRPION

Par jury34

Bonjour,

Du nouveau à votre situation?

Cordialement